

N°2025-11

ELABORATION DU PLAN LOCAL
D'URBANISME
CONTENU DE L'ARRETE DE MISE EN
ENQUETE PUBLIQUE

Le maire,

Vu le code de l'urbanisme et notamment les articles L 153-19 et 153-8 et s. ;

Vu le code de l'environnement et notamment les articles L.123-1 et suivants et R.123-1 et suivants,

Vu la délibération en date du 04/10/2019 (DB 2019-36) prescrivant l'élaboration du plan local d'urbanisme ;

Vu la délibération en date du 12 septembre 2024 (DB 2024-33) du conseil municipal arrêtant le projet de plan local d'urbanisme

Vu la décision en date du 25 mars 2025 (N°E25000015/76) de M. le président du tribunal administratif de ROUEN désignant M. CHAGNAUD François, en qualité de commissaire enquêteur et M BULOT Jean-Jacques, suppléant

ARRETE :

Article 1er :

Il sera procédé à une enquête publique sur les dispositions du projet du plan local d'urbanisme de la commune de HARCOURT **pour une durée de 30 jours : du lundi 28 avril au mardi 27 mai 2025 inclus.**

Au terme de l'enquête, le PLU sera approuvé par délibération du conseil municipal.

Article 2 :

Monsieur CHAGNAUD François, fonctionnaire retraité, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par le président du tribunal administratif de ROUEN et M. BULOT Jean-Jacques, technicien retraité, en qualité de suppléant.

Article 3 :

Les pièces du dossier, ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront disponibles et consultables à la mairie de Harcourt, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie, pendant 30 jours du lundi au vendredi de 8 h à 12 h 00 et sur le site internet de la commune.

Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête prévu à cet effet ou les adresser, par écrit, au Commissaire enquêteur à la mairie : par courrier postal :

A l'attention de Monsieur le Commissaire enquêteur – A ne pas ouvrir – PLU

Mairie d'Harcourt 2 place du général Chrétien 27800 HARCOURT.

ou à l'adresse suivante : **urba@communeharcourt.com** - (dans ce cas : noter en objet du courriel : « observations PLU pour le commissaire enquêteur »).

Article 4 :

Le commissaire enquêteur recevra à la Mairie les :

- Mardi 06 mai 2025 de 9 h 30 à 12 h 00.
- Samedi 17 mai 2025 de 9 h 30 à 12 h 00
- Mardi 27 mai de 15 h 00 à 17 h 30.

ARRETE DE MISE A L'ENQUETE
PUBLIQUE DU PLU

-PAGE 2 -

Article 5 :

A l'expiration du délai de l'enquête prévu à l'article 1, le registre d'enquête sera clos et signé par le commissaire enquêteur qui disposera d'un délai d'un mois pour transmettre au maire de la commune le dossier avec son rapport dans lequel figurent ses conclusions motivées.

Article 6 :

A l'issue de l'enquête, le public pourra consulter le rapport et les conclusions du commissaire au service urbanisme de la mairie de Harcourt pendant un an aux jours et heures habituels d'ouverture

Une copie du rapport du commissaire enquêteur sera adressée à Monsieur le Préfet du département de l'Eure et au Président du Tribunal administratif de Rouen.

Article 7 :

Quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête et durant celle-ci, la commune portera à la connaissance du public, par tous moyens appropriés d'affichage, l'objet de l'enquête, les noms et qualités du commissaire enquêteur, la date d'ouverture, le lieu de l'enquête et la durée de celle-ci.

Cet avis paraîtra également sur le site internet de la ville : <https://mairie-harcourt.fr>

Copie du présent arrêté sera adressé à M. le Préfet du Département de l'Eure.

Fait à Harcourt , le 07 Avril 2025.

Le Maire,

AUBRY Bernard

